

RAPPORT N° 449 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE 21 JUILLET 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 13 au 20 juillet 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins six (6) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke et de Gitega.

Le rapport déplore aussi les cas de trois (3) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées en provinces de Makamba et de Ruyigi.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de mardi 15 juillet 2024, vers 10 heures, Matthieu Harerimana, résidant au quartier de Bwoga dans la commune et province de Gitega (centre du Burundi) a été retrouvé agonisant, avec une blessure au niveau de la tête, par des individus non identifiés, dans un marais qui sépare les quartiers de Mushasha et Shatanya.

Selon des sources locales, ces individus ont évacué la victime à l'hôpital régional de Gitega, mais se sont ensuite volatilisés dans la nature avec ses deux téléphones portables.

Les mêmes sources ont précisé que Matthieu Harerimana, qui se préparait pour son mariage qui aurait été célébré le 27 juillet 2024, a été vite transféré à l'hôpital Tanganyika care où il a malheureusement rendu son âme, quelques heures plus tard.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse pour identifier les auteurs du meurtre de Matthieu Harerimana et les punir conformément à la loi.

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que cinq corps sans vie de personnes non identifiées, dont 3 hommes et deux femmes, ont été découverts dans une période de moins d'une semaine sur les collines de Ndava et de Ruhagarika de la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon cette source, le dernier corps d'un homme en décomposition a été retrouvé ligoté sur la colline de Ruhagarika, à quelques 800 mètres de la rivière Rusizi séparant le Burundi de la République Démocratique du Congo (RDC). Deux autres corps de femmes en pleine décomposition ont été retrouvés vendredi 12 juillet sur la transversale 3 dans la zone de Ndava, tout près de la rivière Kagunuzi, tandis que les deux premiers corps d'hommes ont été découverts la veille à la transversale 7 de la zone et commune de Buganda. Les habitants proches des lieux de ces découvertes macabres ont estimé que toutes ces personnes ont été tués ailleurs et que leurs corps ont été jetés à ces différents endroits pour fausser les enquêtes éventuelles et pointent un véhicule aux vitres teintées qui a été aperçu dans la nuit de jeudi 11 juillet 2024 comme celui qui aurait jeté ces corps.

La même source a précisé que tous les cinq corps ont été enterrés à la hâte par des Imbonerakure¹ sur l'ordre de l'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, sans aucune enquête pour identifier les victimes et les auteurs de ces crimes odieux.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance du phénomène de corps tués et abandonnés dans la nature en province de Cibitoke, plus particulièrement dans les communes de Buganda et de Rugombo. Elle réitère son appel incessant à l'endroit des autorités administratives, policières et judiciaires pour prendre des

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD (Conseil National de la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

mesures efficaces et appropriées pour identifier les auteurs de ces crimes en vue de mettre fin à ce phénomène criminel devenu insoluble depuis plusieurs années.

2. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Dans la journée de samedi 13 juillet 2024, Pantaléon Ntakarutimana, correspondant du Magazine Jimbere et de la radio Indundi Culture dans la province de Ruyigi (est du Burundi), a été arbitrairement arrêté par la police sous l'ordre donné par l'administratrice communale de Bweru, Diane Nibitanga, et a été conduit sans ménagement au cachot du commissariat de la police dans cette même commune.

Selon des témoins, le journaliste Pantaléon Ntakarutimana (voir sa photo ci-dessous) a été accusé par cette administratrice communale de diffuser de fausses informations et non équilibrées. Au moment de son arrestation, il a été particulièrement accusé d'avoir diffusé une information, sans la version de l'administratrice communale de Bweru, sur un cas d'un corps sans vie d'une personne dont on disait qu'elle était morte dans un accident de la route. Cela a créé une polémique entre l'administration et des membres de la victime qui avaient refusé de procéder à son enterrement sans enquête sur la cause et les circonstances de son décès.



SOS-Torture Burundi a appris que le journaliste Pantaléon Ntakarutimana a été libéré lundi le 15 juillet 2024 après deux jours passés en garde à vue au cachot de la commune de Bweru.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence de cas d'arrestations arbitraires de certains journalistes dans certaines provinces du Burundi qui sont interprétés comme d'actes d'intimidation et de harcèlement dans le but du musèlement de la presse, surtout à la veille du processus électoral de 2025.

- Dans la matinée de lundi 15 juillet 2024, vers 11 heures, un homme connu sous le nom de Grégoire Ndayegamiye et son épouse Spès Kwizera ont été arbitrairement arrêtés et détenus au cachot de la commune et province de Makamba (sud du Burundi), après avoir répondu à une convocation du procureur de Makamba en rapport avec un différend sur la paternité d'un enfant de leur fille, Anny Stecy Gakiza.

Selon des témoins, l'origine du conflit remonte en 2019 lorsque la fille de Grégoire Ndayegamiye et Spès Kwizera est tombée enceinte à l'âge de 14 ans. Bien que

la jeune fille ait affirmé que l'auteur de sa grossesse est un jeune homme de son école, le fils d'une certaine Odette Inakarire, ce jeune homme a nié toute relation avec la fille. C'est ainsi qu'au moment de la naissance, les parents de la jeune fille ont décidé de faire enregistrer cet enfant Anny Stecy Gakiza à leurs noms dans les registres de l'état civil, afin que leur fille puisse continuer ses études. Cependant, lorsque l'enfant a atteint l'âge de trois ans, la famille du père biologique a commencé à s'intéresser à l'enfant et aurait même engagé un procès en reconnaissance de paternité, à l'insu de Grégoire Ndayegamiye et Spès Kwizera.

SOS-Torture Burundi a appris que Grégoire Ndayegamiye et son épouse Spès Kwizera ont été libérés le lendemain après une nuit passée en détention au chef-lieu de la commune de Makamba.

Elle déplore le non-respect des règles du code de procédure pénale en matière de garde à vue qui ne sont normalement applicables que dans le cadre d'une instruction criminelle.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE